



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## marché aux puces

Question écrite n° 103661

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les conditions d'hygiène et de sécurité des différents marchés aux puces situés le long du boulevard périphérique à Paris. En effet, si le marché aux puces de la porte de Saint-Ouen comprend une large partie couverte et dont l'entretien et la propreté sont assurés correctement, cette situation est très différente à Montreuil, Bagnolet et leurs alentours. Ce lieu de vente est situé sans réel contrôle, souvent à même le sol et regorge parfois de divers produits volés. Ce marché aux puces de Montreuil est de plus un secteur non sécurisé où il n'est pas rare de voir rixes et agressions et déballages sans véritable encadrement ou contrôles du fait notamment du caractère limitrophe et frontalier entre Paris et la ville de Montreuil. Il lui demande ce qu'il compte entreprendre pour coordonner une réglementation de propreté et une sécurisation de ces sites, intitulés marchés aux puces.

### Texte de la réponse

Le déroulement chaque semaine, du samedi au lundi de 6 h 30 à 19 heures, du marché aux puces de Montreuil attire une foule nombreuse, à l'origine de difficultés de circulation liées aux stationnements anarchiques. Cette manifestation génère divers faits de délinquance, tels que des vols à la tire ou des vols avec violences, ainsi que des rixes. Des ventes à la sauvette de véhicules et téléphones portables de provenance douteuse ont également cours, notamment aux abords de la place et de l'avenue de la porte de Montreuil et dans les communes limitrophes, plus particulièrement avenue Gallieni à Bagnolet. Pour remédier à cette situation, une vingtaine de fonctionnaires du service de voie publique, de la police de quartier et de la brigade anticriminalité du 20e arrondissement de Paris sont engagés dans des opérations de sécurisation menées de manière systématique dans ce secteur. Deux engins d'enlèvement des véhicules viennent compléter ce dispositif les samedis et dimanches après-midi. En outre, des effectifs des commissariats de police de Montreuil, des Lilas et de Bagnolet sont mobilisés, en fonction de leur disponibilité, dans le cadre d'actions conjointes. Au cours de l'année 2006, 98 opérations ont été conduites sur le site concerné, dont 26 en collaboration avec la direction des renseignements généraux et 44 avec les policiers du département de la Seine-Saint-Denis. Elles ont donné lieu au contrôle de 6 698 personnes et de 2 930 véhicules. 5 580 procès-verbaux ont été établis pour stationnement illicite et il a été procédé à l'enlèvement de 735 véhicules. 5 545 vendeurs à la sauvette ont été évincés, parmi lesquels 187 ont été verbalisés. Enfin, 508 individus ont été interpellés, essentiellement pour recel de vol, vol à la tire, vente de produits contrefaits et infraction à la législation sur les étrangers. Ce bilan témoigne de l'activité déployée par les polices urbaines de proximité pour lutter contre les nuisances qu'il occasionne. Il incombe à la mairie de Paris et aux communes limitrophes du marché aux puces de coordonner également leurs efforts pour garantir de manière pérenne la propreté du site sur lequel il est implanté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103661

**Rubrique :** Ventes et échanges

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 septembre 2006, page 9512

**Réponse publiée le :** 8 mai 2007, page 4316